

Une enquête révèle l'exportation d'animaux européens vers une zone de conflit

La dernière enquête de CIWF dévoile le commerce de bovins transportés vivants depuis l'UE jusqu'à Gaza pour y être abattus dans des conditions déplorables. Pour CIWF, ce commerce international est cruel et doit cesser. [Voir la vidéo](#) (attention images difficiles) ou le descriptif ci-dessous.

L'enquête de CIWF dévoile un commerce international cruel

CIWF a découvert que des animaux parcourent des milliers de kilomètres depuis la Roumanie et la Hongrie via Israël et l'un des postes-frontières les plus explosifs au monde, pour finir dans des abattoirs gazaouis. Étant donné ses infrastructures, Gaza a des abattoirs terriblement élémentaires. Ceux-ci ne disposent d'aucun matériel de contention approprié, et leur personnel ne semble absolument pas formé aux bonnes pratiques d'abattage. En conséquence de quoi, les animaux subissent une extrême souffrance lors de leur mise à mort*.



De plus, il existe un risque pour la santé humaine de consommer de la viande d'animaux abattus dans des conditions déplorables. C'est ce qu'avait révélé notre dernière enquête réalisée au Liban : [un scandale alimentaire lié à l'abattoir de la Quarantaine à Beyrouth](#) - fermé depuis.

Des exportations invisibles dans les chiffres officiels européens

Les données de l'UE** indiquent qu'aucun animal vivant n'est exporté vers la bande de Gaza. **Pourtant, d'après les chiffres des autorités israéliennes**, rien que sur les 10 premiers mois de 2014, **27 000 animaux européens sont entrés dans les Territoires palestiniens**.

Or, la législation européenne de protection des animaux ne s'applique pas aux animaux exportés vers des pays tiers. La Commission Européenne reconnaît d'ailleurs qu'elle ne peut rien faire pour protéger les animaux européens une fois qu'ils ont quitté le territoire de l'Union. Néanmoins, [l'UE exporte environ 3,4 millions d'animaux chaque année](#) - bovins, porcs et moutons.

Pour Léopoldine Charbonneaux, Directrice de CIWF France : « Les souffrances endurées par ces animaux sont vraiment épouvantables. Ce commerce d'animaux vivants doit être remplacé par un commerce de la viande pour réduire la souffrance des animaux. CIWF mobilise donc ses sympathisants pour demander de mettre fin au commerce d'animaux vivants, via [une pétition en ligne](#) ».

Contacts presse

Léopoldine Charbonneaux (Directrice CIWF France)
06 25 16 94 76 – l.charbonneaux@ciwf.fr

Retrouvez nous sur



A propos de CIWF

Créée en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, CIWF est aujourd'hui reconnue comme l'ONG internationale de référence dédiée au bien-être des animaux d'élevage, grâce à son expérience, son approche mesurée, scientifique et professionnelle. CIWF encourage les pratiques d'élevages respectueuses du bien-être des animaux et propose des alternatives à l'élevage intensif, viables et durables. Son approche pluridisciplinaire a mis en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. www.ciwf.fr

*** Description de l'enquête :** [attention images choquantes](#) - dans cette vidéo on voit :

- des infrastructures inadaptées et un personnel non formé
- des bovins tirés violemment de l'arrière des camions à l'aide de cordes, attachés à des piliers
- des animaux qui luttent pour se maintenir debout, même une fois égorgés
- une extrême souffrance pendant plusieurs minutes après s'être écroulés

Des animaux sont aussi exportés vers l'Égypte, la Lybie, le Liban et la Syrie, et sont abattus dans des conditions tout aussi difficiles

** chiffres Eurostat

Campagne contre l'exportation des animaux vivants

CIWF demande la fin des transports longues-distances des animaux vivants et demande à ce que les animaux d'élevage soient élevés et abattus aussi près que possible de leur lieu de naissance. Pour CIWF, le transport de la viande doit remplacer celui des animaux. CIWF demande:

- la réduction de la durée maximale de transport des animaux d'élevage au sein de l'UE
- l'interdiction des exportations d'animaux vivants de l'UE vers les pays tiers
- l'application des normes internationales (OIE) sur le bien-être des animaux d'élevage durant le transport et l'abattage.